



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT**  
**DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MAI 2024**

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,  
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Caroline FRANCA – Cyril LEJA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

**Pouvoirs :** Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Cédric BERGALLO – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024\_51**

**Objet : 12 – 3.6– CONVENTION DE SERVITUDE - ENEDIS**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande de ENEDIS relative à la constitution d'une servitude sur une partie de parcelle cadastrée en section BH n°1108 qui consiste à établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 30 mètres.

Une convention a été établie et transmise à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Cette convention prévoit notamment les droits de servitude consentis à ENEDIS, les droits et obligations de la commune, l'indemnisation prévue (20 €).

***Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :***

- D'approuver le projet de convention de servitude à établir sur une partie de la parcelle cadastrée en section BH n°1108
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer ladite convention

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :